



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le Directeur départemental

à

CPES Lac de Longchamps
RES SAS
330, rue du Mourelet
ZI de Courtine
84 000 AVIGNON

Chaumont, le 29 septembre 2023

SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORÊT

Affaire suivie par : Axel Martinez
Tél. : 03 51 55 60 45
axel.martinez@haute-marne.gouv.fr

Objet : Prolongation de délai du dossier de déclaration relatif au projet de parc photovoltaïque de « Lacs de Longchamps » à Perthes

Réf : AM/RBL/Perthes

Madame,

Par courrier transmis le 7 septembre 2023, vous avez sollicité une demande de prolongation de délai de votre déclaration concernant le projet de centrale photovoltaïque du lac de Longchamps sur la commune de Perthes.

La mise en service de votre installation ne peut pas être entreprise dans le délai fixé par l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement en raison des démarches administratives complémentaires effectuées auprès de la DREAL. Ce délai arrive à échéance au 20 mars 2024.

Ainsi, je vous informe que le délai de votre déclaration est prolongé pour une durée supplémentaire de 3 ans, soit jusqu'au 20 mars 2027.

Mon service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental,


Xavier LOGEROT